

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOX ADDITIF POUR VERNIS KA678 MARRON BRILLANT

Code du produit: 4024669865486

Date d'impression: 2017-11-30 v1.1 Date de révision: 2017-11-29

CH/fr Page 1- 17

Section 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit STANDOX
ADDITIF POUR VERNIS
KA678
MARRON BRILLANT

Code du produit 4024669865486

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Revêtement pour usage professionnel

Le produit est destiné à l'utilisation industrielle et/ou professionnelle, mais il n'est pas un produit de consommation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise

Fabricant/Fournisseur	Axalta Coating Systems Germany GmbH & Co. KG
Rue/Boite postale	Christbusch 25
Code du pays/Postal/Ville	DE 42285 Wuppertal
Téléphone	+49 (0)202 529-0
Téléfax	+49 (0)202 529-2800
Importateur	André Koch AG
Rue/Boite postale	Grossherweg 9
Code du pays/Postal/Ville	CH 8902 Urdorf
Téléphone	+41 44 735 57 11
Téléfax	+41 44 735 57 99

Information sur la FDS

Téléphone +49 (0)202 2530-2385
Adresse e-mail sds-competence@axaltacs.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence du fabricant +(41)-435082011

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOX ADDITIF POUR VERNIS KA678 MARRON BRILLANT

Code du produit: 4024669865486

Date d'impression: 2017-11-30 v1.1 Date de révision: 2017-11-29

CH/fr Page 2- 17

Section 2. Identification des dangers

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange

Conformément à la Règlement (CE) No. 1272/2008

Flam. Liq. 3, H226 ; Eye Irrit. 2, H319 ; Carc. 2, H351 ; EUH208 ;

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément à la Règlement (CE) No. 1272/2008.

Pictogramme et mot de signalisation du produit



Mention d'avertissement : Attention

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Contient | tetrahydrofurane

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
EUH208	Contient : méthacrylate de méthyle ; méthacrylate de butyle ; Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P280	Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Section 3. Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Ce produit est un mélange. L'information concernant les risques pour la santé est basée sur ses composants.

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOX ADDITIF POUR VERNIS KA678 MARRON BRILLANT

Code du produit: 4024669865486

Date d'impression: 2017-11-30 v1.1 Date de révision: 2017-11-29

CH/fr Page 3- 17

Mélange de résines synthétiques, de pigments et de solvants

Composants dangereux

Substances présentant un risque pour la santé ou l'environnement au sens de la Directive (CE) n° 1272/2008

CAS 590-01-2 EC 209-669-5 Classification	propionate de butyle REACH aucun numéro d'enregistrement disponible Flam. Liq. 3, H226 ; Note C ;	20 - <	25 %
CAS 123-86-4 EC 204-658-1 Classification	acétate de n-butyle REACH 01-2119485493-29 Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336 ; EUH066 ;	10 - <	12,5 %
CAS 108-32-7 EC 203-572-1 Classification	carbonate de propylène REACH 01-2119537232-48 Eye Irrit. 2, H319 ;	7 - <	10 %
CAS 109-99-9 EC 203-726-8 Classification	tetrahydrofurane REACH 01-2119444314-46 Flam. Liq. 2, H225 ; Acute Tox. 4, H302 ; Eye Irrit. 2, H319 ; STOT SE 3, H335 ; Carc. 2, H351 ; EUH019 ;	5 - <	7 %
CAS 1330-20-7 EC 215-535-7 Classification	Xylène REACH 01-2119488216-32 Flam. Liq. 3, H226 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Acute Tox. 4, H312 ; Skin Irrit. 2, H315 ; Eye Irrit. 2, H319 ; Acute Tox. 4, H332 ; STOT SE 3, H335 ;	5 - <	7 %
CAS 100-41-4 EC 202-849-4 Classification	éthylbenzène REACH 01-2119489370-35 Flam. Liq. 2, H225 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Acute Tox. 4, H332 ; STOT RE 2, H373 ; Aquatic Chronic 3, H412 ;	1 - <	2 %
CAS 67-56-1 EC 200-659-6 Classification	methanol REACH 01-2119433307-44 Flam. Liq. 2, H225 ; Acute Tox. 3, H301 ; Acute Tox. 3, H311 ; Acute Tox. 3, H331 ; STOT SE 1, H370 ;	0,25 - <	0,3 %
CAS 80-62-6 EC 201-297-1 Classification	méthacrylate de méthyle REACH 01-2119452498-28 Flam. Liq. 2, H225 ; Skin Irrit. 2, H315 ; Skin Sens. 1, H317 ; STOT SE 3, H335 ; Note D ;	0,1 - <	0,2 %
CAS 97-88-1 EC 202-615-1 Classification	méthacrylate de butyle REACH 01-2119486394-28 Flam. Liq. 3, H226 ; Skin Irrit. 2, H315 ; Skin Sens. 1, H317 ; Eye Irrit. 2, H319 ; STOT SE 3, H335 ; Note D ;	0,1 - <	0,2 %

Conseils supplémentaires

Voir le texte complet des phrases H sous la rubrique 16.

Section 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOX ADDITIF POUR VERNIS KA678 MARRON BRILLANT

Code du produit: 4024669865486

Date d'impression: 2017-11-30 v1.1 Date de révision: 2017-11-29

CH/fr Page 4- 17

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Ne pas utiliser de solvants ni de diluants ! Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 15 mn à l'eau courante propre. Demander conseil à un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne PAS faire vomir. Garder tranquille.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Veuillez vous reporter à l'expérience pratique de la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse universelle formant un film dans l'eau, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre chimique sèche, Eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée, les produits de décomposition toxiques tels que le gaz carbonique (CO₂), le monoxyde de carbone (CO), l'oxyde azoté (NO_x), peuvent dégager une fumée épaisse et noire.

5.3. Conseils aux pompiers

Risques d'incendie et d'explosion

Liquide inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Enlever toute source d'ignition. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.

Équipement de Protection Spécial et Procédures de Lutte contre le Feu

Porter selon besoins : Vêtement complet résistant au feu. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir éloigné des sources d'inflammation. Ne pas respirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de pollution des cours d'eau, des lacs ou des conduites d'assainissement, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale. Veuillez éviter, dans la mesure du possible, toute émission de composés organiques volatils.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le matériau échappé avec des substances absorbantes non combustibles (par ex, du sable, de la terre, de la diatomite, de la vermiculite) puis les rassembler dans les conteneurs prévus à cet effet conformément aux dispositions locales de collecte des déchets. Nettoyer de préférence avec des produits de nettoyage, ne pas utiliser de solvants dans la mesure du possible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Respecter les prescriptions de protection (voir chapitres 7 et 8).

Section 7. Manipulation et stockage

Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger

Eviter la formation de vapeurs de solvants inflammables et explosives dans l'air et de dépasser la valeurs limites dans l'air. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Le matériau peut absorber des charges électrostatiques. Pour le transvaser, utiliser exclusivement des conteneurs raccordés à la terre.

Il est recommandé de porter des vêtements antistatiques, y compris des chaussures antistatiques. Utiliser des outils anti-étincelles. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Respecter la législation concernant la protection et la sécurité. Si le matériau est un revêtement, ne pas sabler, couper à la flamme, braser ni souder le revêtement sec, sans un appareil respiratoire ou une ventilation appropriés, et des gants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas vider le récipient par pression. Le récipient n'est pas résistant à la pression ! Conserver toujours dans des récipients qui correspondent aux emballages d'origine.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Défense de fumer. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOX ADDITIF POUR VERNIS KA678 MARRON BRILLANT

Code du produit: 4024669865486

Date d'impression: 2017-11-30 v1.1 Date de révision: 2017-11-29

CH/fr Page 6- 17

écoulement.

Précautions pour le stockage en commun

Stocker séparément des agents oxydants et des alcalins forts et des matières fortement acides.

Section 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL

No.-CAS	Nom Chimique	Utilisation finale	Voies d'exposition	Fréquence d'exposition	Type	Valeur
123-86-4	acétate de n-butyle	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	11 mg/kg/day
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	62,2 ppm
108-32-7	carbonate de propylène	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	50 mg/kg/day
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	41,548 ppm
1330-20-7	Xylène	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	3 182 mg/kg/day
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	50,17 ppm
100-41-4	éthylbenzène	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	180 mg/kg/day
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	17,73 ppm
67-56-1	methanol	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	40 mg/kg/day
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	196 ppm
80-62-6	méthacrylate de méthyle	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	13,67 mg/kg
		Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets locaux	1,5 mg/kg
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	50,5 ppm
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets locaux	210 mg/m3
97-88-1	méthacrylate de butyle	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets locaux	5 mg/kg
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	409 mg/m3
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets locaux	415,9 mg/m3

PNEC

No.-CAS	Nom Chimique	Compartiment	Type	Valeur
80-62-6	méthacrylate de méthyle	Aquatique	Sédiment	5,74 mg/kg
		Aquatique	Eau douce	0,94 mg/l
		Aquatique	Eau de mer	0,094 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOX ADDITIF POUR VERNIS KA678 MARRON BRILLANT

Code du produit: 4024669865486

Date d'impression: 2017-11-30 v1.1 Date de révision: 2017-11-29

CH/fr Page 7- 17

No.-CAS	Nom Chimique	Compartiment	Type	Valeur
97-88-1	méthacrylate de butyle	Aquatique	Eau douce	0,169 mg/l
		Aquatique	Eau de mer	0,169 mg/l

Valeurs limites d'exposition professionnelle européennes/nationales

No.-CAS	Nom Chimique	Source	Durée	Type	Valeur	Note
123-86-4	acétate de n-butyle			MAK	480 mg/m ³	
				MAK	100 ppm	
			4x15	MAK15	960 mg/m ³	
			4x15	MAK15	200 ppm	
			4x15	MAK4x15	960 mg/m ³	
			4x15	MAK4x15	200 ppm	
109-99-9	tetrahydrofurane			MAK	150 mg/m ³	
				MAK	50 ppm	
			4x15	MAK15	300 mg/m ³	
			4x15	MAK15	100 ppm	
			4x15	MAK4x15	300 mg/m ³	
			4x15	MAK4x15	100 ppm	
			15 min	IOELV15	300 mg/cm ³	Peau
			15 min	IOELV15	100 ppm	Peau
	8 hr	IOELV8	150 mg/cm ³	Peau		
	8 hr	IOELV8	50 ppm	Peau		
1330-20-7	Xylène			MAK	435 mg/m ³	
				MAK	100 ppm	
			4x15	MAK15	870 mg/m ³	
			4x15	MAK15	200 ppm	
		4x15	4x15	MAK4x15	870 mg/m ³	
		4x15	4x15	MAK4x15	200 ppm	
			15 min	IOELV15	442 mg/cm ³	Peau
			15 min	IOELV15	100 ppm	Peau
	8 hr	IOELV8	221 mg/cm ³	Peau		
	8 hr	IOELV8	50 ppm	Peau		
100-41-4	éthylbenzène			MAK	435 mg/m ³	
				MAK	100 ppm	
			15 min	MAK15	435 mg/m ³	
			15 min	MAK15	100 ppm	
			15 min	IOELV15	884 mg/cm ³	Peau
			15 min	IOELV15	200 ppm	Peau
			8 hr	IOELV8	442 mg/cm ³	Peau
			8 hr	IOELV8	100 ppm	Peau
67-56-1	methanol			MAK	260 mg/m ³	
				MAK	200 ppm	
			4x15	MAK15	1 040 mg/m ³	
			4x15	MAK15	800 ppm	
			4x15	MAK4x15	1 040 mg/m ³	
			4x15	MAK4x15	800 ppm	
			8 hr	IOELV8	260 mg/cm ³	Peau
			8 hr	IOELV8	200 ppm	Peau
80-62-6	méthacrylate de méthyle			MAK	210 mg/m ³	
				MAK	50 ppm	
			4x15	MAK15	420 mg/m ³	
			4x15	MAK15	100 ppm	
		4x15	4x15	MAK4x15	420 mg/m ³	
		4x15	4x15	MAK4x15	100 ppm	
	15 min	IOELV15	100 ppm			
	8 hr	IOELV8	50 ppm			

Glossaire

IOELV Indicative Occupational Exposure Limit Values

MAK Maximum Workplace Concentration

TWA Valeur limite de moyenne d'exposition

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOX ADDITIF POUR VERNIS KA678 MARRON BRILLANT

Code du produit: 4024669865486

Date d'impression: 2017-11-30 v1.1 Date de révision: 2017-11-29

CH/fr Page 8- 17

8.2. Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations

Veiller à une ventilation adéquate. Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source. Si ceux-ci ne sont pas suffisants pour maintenir les concentrations de particules et les vapeurs de solvant en-dessous de la valeur OEL, une protection respiratoire adéquate doit être portée. Masque avec filtre à gaz, type A (EN 141)

Équipement de protection

Un équipement de protection individuelle doit être porté pour éviter le contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements.

Protection respiratoire

Protection des mains

Le temps de perméation des gants n'est pas connu pour le produit lui-même. La matière des gants est recommandée sur la base des substances [contenues] dans la préparation.

Nom Chimique	Matière des gants	Épaisseur du gant	décali de rupture
acétate de n-butyle	Viton (R) ®	0,7 mm	10 MIN
	Caoutchouc nitrile	0,33 mm	30 MIN
Xylène	Caoutchouc nitrile	0,33 mm	30 MIN
	Viton (R) ®	0,7 mm	480 MIN

Le gant de protection doit être systématiquement vérifié pour garantir son adaptation à chaque poste de travail (stabilité mécanique, compatibilité des produits, antistatique). Pour une protection dans les conditions d'utilisation prévue (protection contre les projections), le port d'un gant de protection en nitrile du groupe 3 de résistance aux produits chimiques (gant Dermatril®, par ex.) est obligatoire. Changer de gant après contamination. Si l'immersion des mains dans le produit (p.ex. maintenance, réparation) ne peut être évitée, des gants en caoutchouc butylé ou fluorocarboné doivent être utilisés. Après s'être procuré le gant auprès du fabricant, consulter les informations du temps de pénétration des produits dans le chapitre 3 de cette fiche signalétique. L'utilisation d'objets à bords coupants risque d'endommager les gants et de les rendre inefficaces. Obéir aux consignes et informations du fabricant de gants en matière d'application, de stockage, d'entretien et de remplacement. Les gants de protection doivent être remplacés dès le premier signe d'usure.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection contre les projections.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

Mesures d'hygiène

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. N'utiliser aucun solvant organique !

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Les informations écologiques sont indiquées dans le chapitre 12.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOX ADDITIF POUR VERNIS KA678 MARRON BRILLANT

Code du produit: 4024669865486

Date d'impression: 2017-11-30

v1.1

Date de révision: 2017-11-29

CH/fr Page 9- 17

Aspect

Forme : liquide ; **Couleur** : brun ; **Odeur** : L'odeur n'est pas perceptible. ;

Indications relatives à la sécurité

Propriété	Valeur	Méthode
pH	Donnée non disponible	
Point de fusion/point de congélation	néant	
Point/intervalle d'ébullition	125 °C	
Point d'éclair	31 °C	EN ISO 3679
Taux d'évaporation	Plus lent que l'éther	
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, le produit étant liquide	
Limite d'explosivité, inférieure	1 vol-% basé sur la teneur en solvant organique	
Limite d'explosivité, supérieure	14,3 vol-% basé sur la teneur en solvant organique	
Pression de vapeur	15,6 hPa	
Densité de vapeur	Donnée non disponible	
Densité	1,02 g/cm ³	20 °C - DIN 53217/ISO 2811
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	appréciable	
Solubilité dans d'autres solvants	miscible avec la plupart des solvants organiques Listé dans : Section 3. Composition/ informations sur les composants	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Ce produit est un mélange. pour le détail des ingrédients, voir le chapitre 12	
Température d'auto-inflammabilité	321 °C	DIN 51794 basé sur la teneur en solvant organique
Température de décomposition	Ce produit est un mélange. Pour plus d'informations, voir le chapitre 10.	
Viscosité (23 °C)	<20 s	ISO 2431 - 1993 6 mm
Propriétés explosives	Non explosif	
Propriétés comburantes	non oxydant	

9.2. Autres informations

Contrôle de la dissociation des solvants	< 3%	Accord ADR/RID
Contenu des composants volatils (y compris eau)	61,2 %	Base Pression de vapeur >= 0.01 kPa
teneur en solvant organique	61,1 %	Base Pression de vapeur >= 0.01 kPa
European VOC	61,1 %	Base Pression de vapeur >= 0.1 hPa

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandés sous la rubrique 7.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOX ADDITIF POUR VERNIS KA678 MARRON BRILLANT

Code du produit: 4024669865486

Date d'impression: 2017-11-30 v1.1 Date de révision: 2017-11-29

CH/fr Page 10- 17

10.5. Matières incompatibles

inutile dans les conditions normales d'utilisation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) à notre connaissance.

Section 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Généralités

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle décrite dans la Règleme (CE) No. 1272/2008 sur les Préparations Dangereuses et classée en conséquence quant aux risques toxicologiques. Détails : voir chapitres 2 et 3.

Expériences pratiques

L'ingestion peut provoquer la nausée, la diarrhée, des vomissements, une irritation gastro-intestinale et une pneumonie chimique. L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent provoquer certains des effets ci-dessus par absorption par la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations ou des dommages réversibles.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Type	Durée d'exposition	Valeur	Méthode
200-659-6	methanol	Rat	CL50	4 hr	64 000 ppm	
202-849-4	éthylbenzène	Rat	CL50	4 hr	4 000 ppm	
215-535-7	Xylène	Rat	CL50	4 hr	5 000 ppm	

Toxicité aiguë par voie cutanée

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Type	Durée d'exposition	Valeur	Méthode
200-659-6	methanol	Lapin	DL50		15 800 mg/kg	
215-535-7	Xylène	Lapin	DL50		> 1 700 mg/kg	

Toxicité aiguë par voie orale

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Type	Durée d'exposition	Valeur	Méthode
200-659-6	methanol	Rat	DL50		5 628 mg/kg	
203-726-8	tetrahydrofurane	Rat	DL50		1 650 mg/kg	

Irritation

Yeux

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Méthode	Résultat
202-615-1	méthacrylate de butyle			irritant
203-726-8	tetrahydrofurane			irritant
203-572-1	carbonate de propylene			irritant
215-535-7	Xylène			irritant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOX ADDITIF POUR VERNIS KA678 MARRON BRILLANT

Code du produit: 4024669865486

Date d'impression: 2017-11-30 v1.1 Date de révision: 2017-11-29

CH/fr Page 11- 17

Peau

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Méthode	Résultat
201-297-1	méthacrylate de méthyle			irritant
202-615-1	méthacrylate de butyle			irritant
215-535-7	Xylène			irritant
204-658-1	acétate de n-butyle			irritation légère

Corrosion

Yeux

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peau

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

No.-EINECS	Nom Chimique	Forme	Espèce	Méthode	Résultat
202-615-1	méthacrylate de butyle				Peut provoquer une allergie cutanée.
201-297-1	méthacrylate de méthyle				Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

No.-EINECS	200-659-6
Nom Chimique	methanol
Espèce	
Méthode	
Voies d'exposition	
Forme	
Valeur	
Durée d'exposition	
Organes cibles	Appareil gastro-intestinal
Résultat	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
No.-EINECS	200-659-6
Nom Chimique	methanol
Espèce	
Méthode	
Voies d'exposition	
Forme	
Valeur	
Durée d'exposition	
Organes cibles	Peau
Résultat	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
No.-EINECS	200-659-6
Nom Chimique	methanol
Espèce	
Méthode	
Voies d'exposition	
Forme	
Valeur	
Durée d'exposition	
Organes cibles	Système respiratoire
Résultat	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
No.-EINECS	215-535-7

Axalta et Systèmes de revêtements Axalta sont des marques de commerce ou des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Standox®, Standoflex®, Standohyd®, Standocryl® and Standoblu® sont des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOX ADDITIF POUR VERNIS KA678 MARRON BRILLANT

Code du produit: 4024669865486

Date d'impression: 2017-11-30 v1.1 Date de révision: 2017-11-29

CH/fr Page 12- 17

Nom Chimique	Xylène
Espèce	
Méthode	
Voies d'exposition	
Forme	
Valeur	
Durée d'exposition	
Organes cibles	
Résultat	Peut irriter les voies respiratoires.
No.-EINECS	202-615-1
Nom Chimique	méthacrylate de butyle
Espèce	
Méthode	
Voies d'exposition	Inhalation
Forme	
Valeur	
Durée d'exposition	
Organes cibles	Système respiratoire
Résultat	Peut irriter les voies respiratoires.
No.-EINECS	201-297-1
Nom Chimique	méthacrylate de méthyle
Espèce	
Méthode	
Voies d'exposition	
Forme	
Valeur	
Durée d'exposition	
Organes cibles	
Résultat	Peut irriter les voies respiratoires.
No.-EINECS	203-726-8
Nom Chimique	tetrahydrofurane
Espèce	
Méthode	
Voies d'exposition	
Forme	
Valeur	
Durée d'exposition	
Organes cibles	
Résultat	Peut irriter les voies respiratoires.
No.-EINECS	204-658-1
Nom Chimique	acétate de n-butyle
Espèce	
Méthode	
Voies d'exposition	
Forme	
Valeur	
Durée d'exposition	
Organes cibles	Effets narcotiques
Résultat	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

No.-EINECS	202-849-4
Nom Chimique	éthylbenzène
Espèce	
Méthode	
Voies d'exposition	
Forme	
Valeur	
Durée d'exposition	
Organes cibles	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOX ADDITIF POUR VERNIS KA678 MARRON BRILLANT

Code du produit: 4024669865486

Date d'impression: 2017-11-30 v1.1 Date de révision: 2017-11-29

CH/fr Page 13- 17

Résultat | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Cancérogénicité

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Méthode	Résultat
203-726-8	tetrahydrofurane			Susceptible de provoquer le cancer.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Section 12. Informations écologiques

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. Il faut éviter de déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau.

12.1. Toxicité

Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après les données disponibles, aucun ingrédient n'est classé pour cette catégorie de risques (veuillez vous reporter à la section 3).

12.6. Autres effets néfastes

La préparation a été évaluée conformément à la méthode conventionnelle de la directive de préparation 1272/2008/EC et n'a pas été classée parmi les produits dangereux pour l'environnement.

Halogènes organiques (AOX)

Le produit ne contient aucun halogène lié à de la matière organique qui contribue à AOX.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Produit

Recommandation :

Méthode d'élimination conseillée : réutilisation énergétique. Si ce n'est pas possible, seule la combustion en déchets spéciaux convient.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOX ADDITIF POUR VERNIS KA678 MARRON BRILLANT

Code du produit: 4024669865486

Date d'impression: 2017-11-30 v1.1 Date de révision: 2017-11-29

CH/fr Page 14- 17

Code d'élimination de déchet	Descriptif
08 01 11	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés

Recommandation :

Les emballages entièrement vidés doivent être déposés pour la réutilisation des ferrailles ou le reconditionnement. Les emballages qui ne sont pas vidés de façon réglementaire doivent être déposés parmi les déchets spéciaux (code déchet 150110).

Section 14. Informations relatives au transport

Le transport doit être conforme aux réglementations ADR pour le transport routier, RID pour le transport ferroviaire, IMDG pour le transport maritime et ICAO/IATA pour le transport aérien.

14.1. Numéro ONU

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : PEINTURES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de danger

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : 3

Classe de danger subsidiaire

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : néant

Étiquettes



Code de restriction en tunnels

ADR/RID : D/E

Dispositions spéciales

ADR/RID : 640E

Kemler Code

ADR/RID : 30

Code Hazchem

ADR/RID : 3Y

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOX ADDITIF POUR VERNIS KA678 MARRON BRILLANT

Code du produit: 4024669865486

Date d'impression: 2017-11-30 v1.1 Date de révision: 2017-11-29

CH/fr Page 15- 17

No EMS

IMDG : F-E,S-E

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : aucun(e)

Polluant marin

IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

veuillez vous reporter à la section 6 – 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

La remise s'effectue exclusivement dans des emballages appropriés et autorisés par le droit de circulation.

Section 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réservé aux utilisateurs professionnels.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a subi aucune évaluation en matière de sécurité.

Section 16. Autres informations

Texte complet des phrases H dont le no figure chapitre 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Axalta et Systèmes de revêtements Axalta sont des marques de commerce ou des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Standox®, Standoflex®, Standohyd®, Standocryl® and Standoblue® sont des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOX ADDITIF POUR VERNIS KA678 MARRON BRILLANT

Code du produit: 4024669865486

Date d'impression: 2017-11-30 v1.1 Date de révision: 2017-11-29

CH/fr Page 16- 17

- Note C Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
- Note D Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention "non stabilisé(e)".

Identification selon la directive européenne 1999/45/CEE

Classe de danger



Xn Nocif

Contient | tetrahydrofurane

Phrase(s) R

R10 Inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

Phrase(s) S

S23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

Contient : méthacrylate de méthyle ; méthacrylate de butyle. Peut déclencher une réaction allergique.

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

No. de la substance	CAS no : www.cas.org/EO/regsys.html http://echa.europa.eu/
Les substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens de la directive 67/548/CEE.	http://echa.europa.eu/search-for-chemicals http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database http://toxnet.nlm.nih.gov/cgi-bin/sis/htmlgen?HSDB http://www.cdc.gov/niosh/ipcs/icstart.html

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOX ADDITIF POUR VERNIS KA678 MARRON BRILLANT

Code du produit: 4024669865486

Date d'impression: 2017-11-30

v1.1

Date de révision: 2017-11-29

CH/fr Page 17- 17

Autres prescriptions, limitations ou interdictions

Règlement (CE) No. 1907/2006

Directive 98/24/CE

Directive 2004/37/CE

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

EUR-LEX : <http://europa.eu.int/eur-lex/lex>

Limite d'exposition pour la substance pure

<http://osha.europa.eu/OSHA>

Conseils relatifs à la formation

Règlement (CE) No. 1907/2006

Directive 98/24/CE

Information supplémentaire

Les indications figurant sur cette fiche technique de sécurité sont conformes à nos connaissances actuelles et à la législation nationale et européenne. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. La manipulation du produit doit se faire uniquement avec des personnes de plus de 18 ans, qui ont été suffisamment informées sur les procédures de travail, les propriétés dangereuses et les précautions de sécurité nécessaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Version du rapport

Version Changements

1.1 11

Date de révision : 2017-11-29